

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA
VILLE DE VILLE-MARIE

16 janvier 2017

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 16 janvier 2017, à 20 h 11, à laquelle étaient présents :

MM. Bernard Flebus, maire
Mario Lefebvre, conseiller
Richard Cardinal, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
Richard Dessureault, conseiller
Michel Roy, conseiller
M^{me} Julie Parent, conseillère

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flebus, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

01-01-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant avec l'ajout des points :11.1 à 11.3

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
 - 5.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2016
 - 5.2 Procès-verbal de la séance spéciale du 19 décembre 2016
6. Administration
 - 6.1 Approbation des comptes du mois de décembre 2016
 - 6.2 Avis de motion – Règlement sur la tarification des loisirs (Bibliothèque, camp de jour, jardin communautaire, halte, camping et marina)
 - 6.3 Adoption du règlement n° 511 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 558 650 \$, pour des travaux d'infrastructures de l'équipement et de l'éclairage
7. Sécurité publique
 - 7.1 Service des incendies – Entente Laniel
 - 7.2 Adoption du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie

8. Transport
 - 8.1 Avis de motion – Règlement concernant l’obligation d’installer une soupape de sûreté à l’égard d’un immeuble
9. Urbanisme et développement du territoire
 - 9.1 Nomination de l’inspecteur municipal
 - 9.2 Nomination du directeur des services techniques – Comité consultatif d’urbanisme
 - 9.3 Nomination du président 2017 – Comité consultatif d’urbanisme
 - 9.4 Renouvellement membre du comité consultatif d’urbanisme
 - 9.5 Dérogation mineure – 20, rue Brodeur
 - 9.6 Vente d’un arrière lot – 5, rue Lavigne
 - 9.7 Servitude d’empiètement – 22, rue Ste-Anne
 - 9.8 Projet de remplacement du lot n° 4 731 784
 - 9.9 Avis de motion – Changement de zonage
10. Loisirs et culture
 - 10.1 Appel d’offres VM-2016-LC-01 – Plans et devis et services de surveillance – Structure de l’aréna Frère-Arthur Bergeron
 - 10.2 Approbation des dépenses 2016 – Piste cyclable
 - 10.3 Aide financière – Festival des saines habitudes de vie - Triathlon
11. Divers
 - 11.1 Dépôt du certificat relatif à la procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement n° 510
 - 11.2 Contrôleur animalier ou inspecteur animalier
 - 11.3 Résultats du sondage de la MRC du Témiscamingue – Démarche sur les regroupements municipaux
12. Levée de la séance

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L’AUDITOIRE

02-01-17

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

03-01-17

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du 19 décembre 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

04-01-17

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des déboursés, pour la période du mois de décembre 2016, s'élevant à 94 935,92 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 97 629,47 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois de décembre 2016 s'élevant à 169 942,75 \$ soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05-01-17

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES LOISIRS (BIBLIOTHÈQUE, CAMP DE JOUR, JARDIN COMMUNAUTAIRE, HALTE CAMPING ET MARINA)

M. Mario Lefebvre, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement sur la tarification des loisirs (bibliothèque, camp de jour, jardin communautaire, halte camping et marina).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-01-17

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 511 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ET UN EMPRUNT DE 558 650 \$ POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ÉCLAIRAGE

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement n^o 511 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 558 650 \$ pour des travaux d'infrastructures, de l'équipement et de l'éclairage;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 19 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du présent règlement a dûment été effectué à une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 19 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 356 de *la Loi sur les cités et villes*, tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement n^o 511 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 558 650 \$ pour des travaux d'infrastructures, de l'équipement et de l'éclairage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

07-01-17

SERVICE DES INCENDIES – ENTENTE LANIEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie est le premier répondant lors d'un appel au feu pour la municipalité de Laniel;

CONSIDÉRANT QUE le comité municipal de Laniel a indiqué clairement par courriel que c'est maintenant la Ville de Témiscamingue qui prendra en charge le service d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer les changements au niveau des communications et du Centre d'appel d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) il faut compter 45 jours.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Ville-Marie demeure le premier répondant jusqu'à ce que le comité de Laniel mentionne que le transfert des communications soit effectué officiellement auprès du CAUAT.

QU'à la suite du transfert officiel, la Ville de Ville-Marie se retire comme principal répondant des services d'incendie à Laniel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08-01-17

ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a adopté la première version de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 18 août 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (LRQ 2000, c.20) prévoit la révision du schéma au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT QUE le projet de schéma révisé a été présenté aux différentes municipalités du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'afin d'obtenir l'attestation finale du schéma, les municipalités doivent adopter une résolution afin d'approuver ce dernier ainsi que le plan de mise en œuvre qui l'accompagne;

CONSIDÉRANT QUE la consultation publique aura lieu vers la mi-février 2017;

CONSIDÉRANT QUE le comité provisoire de la future régie intermunicipale est en place depuis décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie désire mandater ce comité provisoire afin de procéder à une analyse finale du projet déposé par la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie désire approuver le projet final qui sera déposé après la consultation publique et selon les recommandations du comité provisoire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Ville-Marie adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscamingue présenté en décembre 2016 ainsi que le plan de mise en œuvre proposé, sous réserve des recommandations du comité provisoire et des recommandations discutées lors de la consultation publique et ce avant l'envoi du projet final au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

09-01-17

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPEPE DE SÛRETÉ À L'ÉGARD D'UN IMMEUBLE

M. Richard Dessureault, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté à l'égard d'un immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10-01-17

NOMINATION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le départ de notre inspecteur municipal actuel, M. Ronald St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE M. Robert Clouâtre est le nouveau directeur des services techniques pour la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QU'il assumera le rôle d'inspecteur municipal.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER M. Robert Clouâtre au poste d'inspecteur municipal pour la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-01-17

NOMINATION DU DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES –
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT le départ du directeur adjoint du service des travaux publics l'automne dernier;

CONSIDÉRANT QUE M. Robert Clouâtre est le nouveau directeur des services techniques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit nommer une nouvelle personne ressource et un nouveau secrétaire du comité selon les articles 10 et 11 du règlement n° 486;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Renée McLean avait la charge du secrétariat pour le comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER M. Robert Clouâtre à titre de personne ressource et de secrétaire au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-01-17

NOMINATION DU PRÉSIDENT 2017 – COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 12 du règlement n° 486, le conseil municipal doit nommer le président du comité consultatif d'urbanisme chaque année.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER le conseiller, M. Richard Dessureault au poste de président du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Ville-Marie pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-01-17

RENOUVELLEMENT MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 8 du règlement n° 486, le conseil municipal peut renouveler le mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme après deux ans de service;

CONSIDÉRANT QUE M. Donat Rioux mentionne son intérêt à poursuivre son mandat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER M. Donat Rioux à titre de membre résident de la Ville de Ville-Marie au comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-01-17

DÉROGATION MINEURE – 20, RUE BRODEUR

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à corriger les irrégularités suivantes qui ont été déclarées dans le certificat de localisation préparé par M. Paul-André Tremblay, arpenteur-géomètre en date du 17 novembre 2016, soit :

- La bordure de béton et une partie de l'entrée pavée débordent de 58 centimètres (0.58m) sur le lot numéro 3 099 374;
- Une partie de la toiture de la remise déborde également sur le lot numéro 3 099 365 sur une largeur variant entre 20 et 26 centimètres (0.20m à 0.26m);

CONSIDÉRANT QUE les irrégularités consistent en des situations d'empiétement sur les terrains privés et que ceux-ci relèvent du droit civil;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne correspond pas à une dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de ne pas traiter la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-01-17

VENTE D'UN ARRIÈRE LOT – 5, RUE LAVIGNE

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à acquérir l'arrière-lot situé au 5, rue Lavigne appartenant à la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme souhaite éviter de créer des situations où des lots deviendraient enclavés;

CONSIDÉRANT QUE par le passé la Ville a traité ce genre de demande conditionnellement à ce que tous les terrains touchés dans le secteur de la demande trouvent preneur.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de procéder à un projet de vente de terrain pour les arrières lots 3 099 187 et 3 099 189 à 3 099 193.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-01-17

SERVITUDE D'EMPIÈTEMENT – 22, RUE STE-ANNE

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser une servitude de maintien en état d'un empiètement mineur sur le lot numéro 3 100 292 appartenant à la Ville. Le débordement du bâtiment situé sur le lot 3 099 718 varie entre 34 et 39 centimètres (0.34m à 0.39m);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a toujours toléré la présente situation.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en autorisant la servitude d'empiètement au 22, rue Ste-Anne à Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-01-17

PROJET DE REMPLACEMENT DU LOT N^o 4 731 784

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser le propriétaire du lot n^o 4 731 784 à le scinder afin de lui permettre éventuellement de vendre sa propriété sans devoir vendre l'ensemble du lot;

CONSIDÉRANT QUE de l'avis du comité consultatif d'urbanisme, la demande ne porte pas atteinte aux propriétaires voisins.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en autorisant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Mario Lefebvre, conseiller, se retire de la réunion, il est 20 h 40.

18-01-17

AVIS DE MOTION – CHANGEMENT DE ZONAGE

M. Yves S. Bergeron, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de changement de zonage pour :

- Le prolongement de la rue Sabourin
- De la rue Frère-Moffet
- De l'arrière lots G.E.-Morency
- Du 74, rue des Oblats Nord
- Du terrain rue St-Michel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Mario Lefebvre, conseiller, est de retour, il est 20 h 42.

LOISIRS ET CULTURE

19-01-17

APPEL D'OFFRES VM-2016-LC-01 – PLANS ET DEVIS ET SERVICES DE SURVEILLANCE – STRUCTURE DE L'ARÉNA FRÈRE-ARTHUR BERGERON

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres VM-2016-LC-01 Plans et devis et services de surveillance – Structure de l'aréna Frère-Arthur Bergeron s'est déroulée le 12 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE deux offres ont été inscrites au rapport de soumission et sont conformes soit :

- SNC-Lavalin
- Stantec

CONSIDÉRANT QUE pour attribuer le contrat les soumissionnaires ont été notés selon l'établissement du pointage final;

CONSIDÉRANT QUE la note finale de SNC-Lavalin est de 108,2.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADJUGER l'appel d'offres VM-2016-LC-01 Plans et devis et services de surveillance – Structure de l'aréna Frère-Arthur Bergeron à SNC-Lavalin au montant de 13 682,03 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-01-17

APPROBATION DES DÉPENSES 2016 – PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite de la part de la Société d'aménagement et d'exploitation du parc linéaire du Témiscamingue (SAEPLT) de produire un état de la participation de la Ville de Ville-Marie pour les services offerts dans le cadre de l'entretien de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme doit produire cet état avant la fin du mois de février 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme versera un montant compensatoire de 1 600 \$ à la Ville de Ville-Marie.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER de transmettre à l'organisme l'état de participation déposé par l'administration municipale représentant un montant de 8 108 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-01-17

AIDE FINANCIÈRE – FESTIVAL DES SAINES HABITUDES DE VIE – TRIATHLON

CONSIDÉRANT QUE le Festival des saines habitudes de vie se déroulera le 15 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE le triathlon encourage tous les citoyens à participer à des activités physiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie désire promouvoir cette activité pour ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE VERSER un montant de 1 000 \$ à l'organisme.

DE PARTICIPER au prêt de main-d'œuvre et aux divers besoins de l'organisme pour un montant évalué à 1 500 \$.

DE DEMANDER à l'organisme d'inscrire la Ville de Ville-Marie comme commanditaire majeur à la hauteur d'une contribution évaluée à 2 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

22-01-17

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER –
RÈGLEMENT N^O 510**

CONSIDÉRANT QUE certaines procédures légales doivent être appliquées afin de poursuivre la démarche d'approbation nécessaire au règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est une procédure obligatoire;

CONSIDÉRANT QUE la procédure a été effectuée le 10 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE selon cette procédure le secrétaire-trésorier doit émettre un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement;

Il est donc mentionné que le secrétaire-trésorier dépose ce certificat devant le conseil municipal selon l'article 557 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-01-17

CONTRÔLEUR ANIMALIER OU INSPECTEUR ANIMALIER

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Le Refuge du Témiscamingue demande que les municipalités nomment un contrôleur ou un inspecteur animalier;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de vérifications légales de la part du directeur général, la Ville ne peut nommer une personne ou un organisme selon la loi mentionnée dans la demande soit la loi 54 sur le bien-être et la sécurité de l'animal.

EN CONSÉQUENCE :

Le point est retiré.

24-01-17

**RÉSULTATS DU SONDAGE DE LA MRC DU TÉMISCAMINGUE -
DÉMARCHE SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Témiscamingue a procédé à une démarche sur les regroupements municipaux en 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche a permis de présenter à la population l'ensemble des possibilités allant du regroupement de service jusqu'aux fusions municipales, et ce le 8 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette soirée il y a eu présentation des résultats préliminaires du sondage effectué auprès de la population témiscamienne;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour déposer le sondage était le 30 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le résultat du sondage n'était pas disponible par municipalité à ce moment-là;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER à la MRC du Témiscamingue de transmettre les données du sondage de la Ville de Ville-Marie par courriel ou par la poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-01-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Flebus
Maire

Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier